

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809026	1ere Gachée: 08:31 (1) Quantité: 7.00 m3	Date: 02/06/2026 référence commande(2): 03.26.85.98.50	reap210526164442	Zone: TRANSPORT TOI
client: 411972 chantier: 197222	SOGESSAE Jonchery-sur-Vesle		48 RUE DU VAL CLAIR B.P. 6 51100 06.08.91.62.37 51140 Jonchery-sur-Vesle	Véhicule: M05 8x4 BONARD M87 YOHANN
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
09:30	température: vitesse du vent: validité:		XL:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton PJMRT5D150	désignation(6)(8) REMBLAIS TECHNIQUE	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure	consistance(7) S5 Dmax 5
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)
appellation commerciale MORTIER REMBLAIS S5 CEM2 150KG				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER TRANSP INCOMPLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION		SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1